

Journées septembre SAES 9/9/2017  
Atelier CAPES  
Chantal Manès Inspecteur général de l'éducation nationale  
Présidente du jury de CAPES

Laurent Mellet, professeur des universités et vice-président CAPES

Après une brève introduction, Chantal Manès invite les participants à échanger de manière informelle.

Pascale Goutéraux (Paris-Diderot) constate que pour l'épreuve de mise en situation professionnelle, le jury a souvent fait le choix de sujets s'adressant au cycle terminal. Elle note également que les corrigés en ligne ne concernent pas les cycles 3 et 4. Les collègues auraient aimé avoir des pistes sur ces niveaux.

Chantal Manès répond que l'objectif du jury est en effet de disposer d'une variété de sujets qui permettent d'interroger les candidats à tous les niveaux de l'enseignement. S'il est vrai que le cycle terminal est le niveau choisi par un plus grand nombre de sujets, un équilibre est cependant visé.

Stéphane Porion (Tours) : Est-ce qu'une évolution est prévue pour l'épreuve de composition qui, d'après le décret, peut revêtir un aspect didactique ?

Chantal Manès répond qu'il n'y aura pas de changement cette année, mais un groupe de réflexion au sein du jury s'attelle à concevoir quelques aménagements dans l'épreuve de composition pour de futures sessions.

L'objectif du Président du concours et du directoire est de faire en sorte que le plus grand nombre de candidats réussissent le concours sans en faire une sous-agrégation. Il faudra encore clarifier les attentes. A ce sujet, l'ensemble de la rédaction du rapport contribue à cela.

Lionel Dufaye (Paris Est) exprime une demande récurrente de la part de l'ALAES sur l'épreuve de traduction/faits de langues. S'il se réjouit que les questions aient porté sur la version, il rappelle que le texte officiel (autorisant version ou thème) n'a pas changé. Il demande donc si la formule « version » va être pérennisée. Chantal Manès répond qu'elle n'a pas le pouvoir de modifier le texte de cadrage de tous les CAPES de langue qui stipule que les exercices de réflexion sur la langue peuvent porter soit sur le thème soit sur la version. Elle indique qu'elle comprend tout à fait la demande mais qu'elle ne peut pas s'engager à ce qu'il y ait une pérennisation. L'esprit de l'épreuve veut que les futurs enseignants soient capables d'expliquer les points essentiels du fonctionnement des deux langues.

Benjamine Toussaint (Paris Sorbonne) s'interroge également sur la traduction. Est-il vrai qu'une modification du système de notation est en cours ?

Chantal Manès ne confirme pas mais admet que le jury s'efforce de valoriser les productions des candidats. Elle conseille aux préparateurs d'encourager les candidats à aller vers une bonne prise en compte des différents segments, en évitant de se focaliser uniquement sur les détails, et de procéder à une analyse un peu plus globale.

Clémentine Tholas (Sorbonne Nouvelle) demande si les candidats non admis peuvent obtenir des retours et si oui par quelle procédure.

Chantal Manès indique que cela est encore possible, ce jusqu'au 15 septembre et seulement pour les candidats admissibles. Ils devront s'adresser à la gestionnaire du concours dont ils ont l'adresse mail en indiquant leur nom ainsi que la date à laquelle ils ont passé leur oral.

Cette année les demandes ont été très nombreuses. Déjà, vérification est faite qu'il n'y a pas eu d'erreurs sur leur note. Et ensuite, Chantal Manès regarde leurs fiches et leur fait un retour écrit.

Les raisons de la non admission sont les suivantes à 99% :

1/La langue : le niveau est souvent inférieur aux attentes du CAPES.

Une bonne maîtrise de l'anglais académique est une exigence première du concours.

2/Les compétences universitaires : la capacité à analyser les documents, à les mettre en relation fait souvent défaut. A ce sujet, Chantal Manès recommande une lecture du rapport de jury qui est ligne. Il peut s'agir aussi d'un défaut de connaissances de base. (Par exemple, dans le cas d'un dossier sur l'Inde, ne pas savoir qui est Nehru).

3/ La didactique et la pédagogie. Chantal Manès souligne que le jury est pleinement conscient que les candidats ne sont pas des enseignants. En revanche, il s'attend à trouver des personnes qui ont réfléchi à ces questions. Le jury n'attend pas l'utilisation de simples « étiquettes » vides de sens. Il s'agit pour les candidats de montrer qu'ils ont compris le sens et se sont renseignés. Par exemple, il ne suffit pas de réciter les niveaux du CECRL attendus à la fin de chaque cycle, mais d'en saisir l'esprit, d'avoir réfléchi par exemple aux moyens à mettre en œuvre pour permettre à des élèves de cycle terminal de passer de B1 à B2.

En ce qui concerne la deuxième épreuve d'admission qui requiert l'analyse de productions d'élèves, il est recommandé de ne pas se servir de mots « réflexes » comme « remédiation ». Il s'agit de comprendre ce que le système essaie de faire, à savoir, partir des acquis des élèves. Comment le professeur peut-il valoriser ce que l'élève sait faire et le conduire vers ce qu'il n'a pas encore appris ? Il est important que les candidats au CAPES montrent qu'ils mènent ce genre de réflexion.

Un candidat qui n'analyse les productions d'élèves que d'un point de vue grammatical devra élargir sa vision. Le jury lui posera des questions pour aller plus loin.

Chantal Manès rappelle que le CAPES est exigeant, rendu difficile par la temporalité particulière des concours.

Elle recommande aux préparateurs de proposer à leurs étudiants non admis de vérifier les trois points cités plus haut.

Laurent Mellet revient sur la question de la partie didactique dans l'épreuve de composition, en lien avec le décret. Il indique que, dans le principe, rien n'interdit de la modifier un jour. Pour l'heure, le jury réfléchit davantage en direction des aménagements du programme.

Stéphane Porion (Tours) demande s'il est possible d'avoir un dossier transversal et un document iconographique.

La réponse est positive.

Chantal Manès annonce les dates du CAPES 2017-2018 : les épreuves écrites se dérouleront les 29 et 30 mars 2018.

Elle rappelle également que les candidats n'ont pas à connaître les programmes du cycle 2 ou du post bac. Pour le cycle 3, il est bon qu'ils soient informés sur le CM1 et le CM2.

Les candidats devront montrer qu'ils ont réfléchi à la transition avec la 6ème (fin du cycle 3). On attend d'eux une réflexion plus que des connaissances.

En fait, ils doivent faire preuve de bon sens. Le CAPES est à la portée d'un bon angliciste qui a travaillé régulièrement.

Chantal Manès souligne que le jury ne cherche pas à piéger les candidats.

Il s'agit d'évaluer la maîtrise d'un bagage fondamental.

Notes prises par C. Tardieu